



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département des finances, des institutions et de la santé

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit

Aux destinataires
de la procédure de consultation

**Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de loi sur le personnel
de l'Etat du Valais**

A remplir en ligne d'ici le 15 janvier 2010

(adresse : www.vs.ch « procédures de consultation / Consultations cantonales »)

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme :

Personne de contact :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Date :

Chapitre 1 : Dispositions générales

Question 1.1 : Êtes-vous d'accord avec les axes mentionnés dans la politique du personnel ? (art. 4, p.5 du rapport explicatif)

- oui
- oui, mais
-
-
- non, car
-
-

Chapitre 2 : Engagement et mobilité professionnelle interne

Question 2.1 : Êtes-vous d'accord que la nomination actuelle pour la période administrative de 4 ans pour tous les employés de l'Etat, soit remplacée par un engagement flexible de droit public ? (art. 13, p.8)

- oui
- oui, mais
-
-
- non, car
-
-

Question 2.2 : Approuvez-vous le principe de la délégation de la compétence d'engagement des employés de l'Etat du Conseil d'Etat aux Chefs de Département et aux Chefs de service ? (art. 14, p.8-9)

- oui
- oui, mais
-
-
- non, car
-
-

Question 2.3 : Êtes-vous d'accord avec un engagement des employés de l'Etat sous forme de décision de droit public et exceptionnellement sous la forme d'un contrat de droit public ? (art. 15, p.9)

- oui
- oui, mais
-
-
- non, car
-
-

Question 2.4 : Êtes-vous favorable à la promotion de la mobilité professionnelle avec la possibilité de mettre au concours les postes en interne ? (art. 16, p.10)

- oui
- oui, mais
-
-
- non, car
-
-

Chapitre 3 : Devoirs de service

Question 3.1 : Êtes-vous d'accord que la durée du travail soit fixée par le Conseil d'Etat en lieu et place du Grand Conseil? (art. 22, p.12)

- oui
- oui, mais
-
-
- non, car
-
-

Chapitre 4 : Conséquences des violations des devoirs de service

Question 4.1 : Êtes-vous favorable à ce que l'autorité d'engagement (chef de service, chef de département ou Conseil d'Etat) ait la compétence pour prononcer des mesures disciplinaires? (art. 31, p.14)

- oui
- oui, mais
-
-
- non, car
-
-

Chapitre 5 : Droits de l'employé

Question 5.1 : Êtes-vous d'accord que la durée des vacances soit fixée par le Conseil d'Etat en lieu et place du Grand Conseil ? (art. 43, p.16)

- oui
- oui, mais
-
-
- non, car
-
-

Question 5.2 : Êtes-vous favorable au développement de la conciliation vie professionnelle et familiale avec des mesures matérielles et immatérielles ? (art. 49, p.17)

- oui
- oui, mais
-
-
- non, car
-
-

Question 5.3 : Êtes-vous favorable à ce que l'Etat du Valais puisse conclure pour son personnel une assurance perte de gain en cas d'incapacité de travail ? (art. 52, p.18)

- oui
- oui, mais
-
-
- non, car
-
-

Chapitre 6 : Modification et cessation des rapports de service

Question 6.1 : Êtes-vous favorable à ce que l'autorité d'engagement (Chefs de service, chef de département ou Conseil d'Etat) ait la compétence pour résilier les rapports de service? (art. 64, p.22)

- oui
- oui, mais
-
-
- non, car
-
-

Autres remarques ou propositions :